

Autofinancement : possibilité de payer en plusieurs fois en fonction du format



AFDAS :

Pour les artistes-interprètes justifiant de 2 ans d'intermittence. Votre demande de prise en charge doit être faite sur votre compte personnel, <https://afdas.my.site.com/Particulier/s/>, au plus tard 4 semaines avant le début de la formation.



AGEFICE :

Les chefs d'entreprises non salariés des secteurs du Commerce, de l'Industrie et des Services peuvent obtenir, sous certaines conditions des aides financières auprès de l'AGEFICE pour financer leur formation.

Le stagiaire avance le coût de la formation qui lui sera remboursé par l'AGEFICE <https://communication-agefice.fr/>



AKTO :

C'est l'Opérateur de Compétences des entreprises et des salariés des services à forte intensité de main d'œuvre (restauration, hôtellerie...) <https://www.aktto.fr/>



ANFH :

Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier.

La formation doit durer au minimum 10 jours. Ils prennent tout ou partie du coût total <https://www.anfh.fr/l-anfh>



AUDIENS :

Audiens peut prendre une partie du coût de la formation <https://www.audiens.org/solutions/accompagnement-intermittents-vie-professionnelle.html>



FRANCE TRAVAIL (ex Pole emploi) :

France Travail peut attribuer une aide individuelle à la formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques dans les situations spécifiques, au plus tard 1 mois avant le début de la formation.

**FIFPL :**

Les travailleurs indépendants, membres des professions libérales (à l'exception des médecins), qui exercent en entreprise individuelle ou en qualité de gérant majoritaire, peuvent bénéficier sous certaines conditions d'aides financières du FIFPL pour financer leur formation <http://www.fifpl.fr/>

**AGEFIPH :**

L'aide a pour objectif de permettre à une personne handicapée d'acquérir par la formation les compétences nécessaires pour un accès durable à l'emploi <https://www.agefiph.fr/>

**UNIFORMATION :**

C'est l'opérateur de compétences du Champ social, Service aux personnes, Insertion, Sport <https://www.uniformation.fr/>



CPF : RS7350 - certification "pratiquer le doublage et la voix-off"

Le CPF finance une formation (86h) et entraîne, par la suite, une certification.

Délai à prendre en considération : à partir du moment où vous faites votre demande au cpf, vous avez 14 jours de rétractation

<https://www.moncompteformation.gouv.fr>